



ACCUEIL DE LOISIRS
des enfants de l'Adour

102 Route du Moulins
40230 Saint-Jean de Marsacq
centredeloisirs@saintjeandemarsacq.fr
05.58.77.70.60

PROJET PEDAGOGIQUE

Espace jeunes

Saint Martin de Hinx - Josse

Sainte Marie de Gosse - Saubusse

Saint Jean de Marsacq

Table des matières

Contexte et historique.....	3
La structure	3
1. Période de fonctionnement.....	3
2. Lieu / implantation	3
3. Descriptif de l'accueil de loisirs	3
4. Le public	3
5. L'équipe	3
Les objectifs	3
Le rôle des membres de l'équipe.....	4
1. Les missions de l'animateur	4
2. Les missions de l'assistant sanitaire (assuré par la direction ou son adjointe).....	5
3. Les missions de la direction	5
Organisation et fonctionnement.....	6
1. La journée type.....	Erreur ! Signet non défini.
2. Les temps de vie quotidienne.....	6
3. La santé, la prévention et la sécurité	7
Les animations.....	7
1. Le programme d'animation	7
2. Les activités aquatiques.....	8
3. Les séjours / mini camps.....	8
Evaluation du projet	8
1. Les objectifs de l'évaluation.....	8
2. Les méthodes d'évaluation	8
3. Les critères d'évaluation	8

Contexte et historique

L'espace jeunes (EJ) intercommunal fonctionne conformément à l'agrément délivré par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES).

Ses principaux partenaires sont la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Mutualité Sociale Agricole (MSA), le Conseil Départemental, la communauté de commune MACS et les Francas. Un partenariat est également mis en place avec la médiathèque, les associations des villages adhérents, les commerces,...

Situé sur la commune de Saint Jean de Marsacq, la structure est déclarée au même titre que l'accueil de loisirs, en hors les murs. Elle accueille principalement les collégiens, résidants sur les communes adhérentes (Saint Jean de Marsacq, Josse, Sainte Marie de Gosse, Saint Martin de Hinx, et Saubusse) mais reste accessible à toutes les familles.

La commune de Saint Jean de Marsacq assure la gestion de la structure qui est placée sous l'autorité de Madame le maire : Marie-Thérèse Libier.

Ce projet pédagogique définit nos valeurs, nos objectifs et les moyens mis en œuvre pour favoriser l'épanouissement des adolescents, tout en respectant leur rythme et leurs besoins.

La structure

1. Période de fonctionnement

L'EJ est ouvert ponctuellement, pendant les vacances scolaires.

2. Lieu / implantation

Etant déclaré hors les murs de l'ALSH, les adolescents sont accueillis dans la salle des professeurs, mis à disposition par la collectivité.

Elle se trouve au fond le fronton, à proximité de l'école élémentaire.

Lors des sorties, le lieu d'accueil est délocalisé.

3. Descriptif de l'espace jeunes

L'établissement mutualise son matériel avec l'école primaire, l'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs.

D'autres infrastructures sont mises à disposition par la collectivité en fonction des besoins : salles de classe, cour d'école, préau, fronton, stade de rugby, vestiaires, city-stade, salle des fêtes, ...

4. Le public

L'EJ s'adresse aux adolescents scolarisés au collèges, de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

5. L'équipe

Directrice : Laure SECHEER (BP JEPS APT + UCC Directeur ACM)

Directrice adjointe : Léa Biche (BP JEPS LTP)

Aurore Gil sera l'animatrice référente du groupe et pourra être accompagnée par des animateurs, des intervenants et des bénévoles ponctuellement.

L'équipe est diplômée selon la réglementation en vigueur.

Le nombre d'animateurs sur le terrain est défini selon le nombre d'adolescents inscrits afin de respecter les taux d'encadrement en vigueur, à savoir :

- 1 animateur pour 12 adolescents

Les objectifs

1. Favoriser l'épanouissement et le développement

- Stimuler la créativité à travers des activités variées (artistiques, scientifiques, sportives)
- Encourager l'autonomie en impliquant les jeunes dans l'organisation d'activités
- Adapter les animations aux besoins des préadolescents (11-14 ans)

2. Renforcer la cohésion sociale et la connaissance du territoire

- Créer du lien entre jeunes des différentes communes
- Découvrir le territoire à travers des partenariats locaux
- Sensibiliser à l'écocitoyenneté par des actions concrètes

3. Développer l'autonomie et l'esprit critique

- Responsabiliser les jeunes dans leurs choix et projets.
- Encourager la réflexion collective (débat, résolution de problèmes).
- Valoriser l'expression personnelle.

Le rôle des membres de l'équipe

1. Les missions de l'animateur

L'animateur en accueil collectif de mineurs (ACM) joue un rôle essentiel dans l'épanouissement, la sécurité et le bien-être des jeunes. Ses missions s'articulent autour de plusieurs axes clés, conformément aux valeurs éducatives et aux objectifs pédagogiques du projet.

Accueillir et encadrer les mineurs

Accueil quotidien : L'animateur assure un accueil chaleureux et bienveillant pour chaque adolescent, en veillant à créer un climat de confiance et de sécurité.

Surveillance et sécurité : Il garantit la sécurité physique et morale des mineurs en respectant les règles de sécurité et en anticipant les risques potentiels.

Gestion du groupe : Il encadre les adolescents en adaptant son attitude et ses interventions à leurs besoins, tout en favorisant la cohésion du groupe.

Animer et proposer des activités éducatives

Conception d'activités : L'animateur conçoit et met en œuvre des activités variées (ludiques, sportives, artistiques, culturelles) adaptées à l'âge et aux besoins des adolescents.

Animation : Il anime les activités en veillant à ce qu'elles soient inclusives, participatives et source de plaisir pour les adolescents.

Projet éducatif : Il s'inscrit dans le projet éducatif de la structure et contribue à la réalisation des objectifs pédagogiques définis.

Favoriser l'autonomie et l'épanouissement

Développement personnel : L'animateur encourage l'autonomie, la responsabilisation et la prise d'initiative des adolescents.

Respect des différences : Il veille à ce que chaque adolescent soit respecté dans son individualité et favorise l'inclusion de tous, quels que soient leurs besoins spécifiques.

Écoute et dialogue : Il est à l'écoute des adolescents, répond à leurs questions et les accompagne dans la gestion de leurs émotions.

Travailler en équipe et communiquer

Collaboration : L'animateur travaille en étroite collaboration avec l'équipe pédagogique, les responsables de la structure et les partenaires extérieurs. L'entraide et le partage des idées, des connaissances sont de rigueur.

Communication avec les familles : Il assure un lien régulier avec les familles, en informant sur les activités et en échangeant sur le comportement et les progrès des adolescents.

Bilan et évaluation : Il participe aux réunions d'équipe, contribue à l'évaluation des activités et propose des améliorations pour le projet pédagogique.

Respecter les règles éthiques et déontologiques

Confidentialité : L'animateur respecte la confidentialité des informations concernant les adolescents et leurs familles.

Exemplarité : Il adopte une attitude exemplaire, en étant un modèle de respect, de bienveillance et de professionnalisme.

Formation continue : Il s'engage à se former régulièrement pour actualiser ses compétences et améliorer ses pratiques.

2. Les missions de l'assistant sanitaire (assuré par l'animatrice référente du groupe)

L'assistant sanitaire joue un rôle essentiel dans la prévention, la gestion des soins et la promotion de la santé au sein de l'accueil collectif de mineurs. Ses missions s'articulent autour de plusieurs axes clés, en lien avec le projet éducatif et pédagogique de la structure.

Assurer la santé et le bien-être des enfants

Suivi médical : L'assistant sanitaire recueille et vérifie les informations médicales des adolescents (fiches sanitaires, allergies, traitements, etc.) avant leur arrivée. Il connaît les mineurs qui doivent suivre un traitement et s'assure de la prise des médicaments à condition qu'il y ait une ordonnance médicale ou un protocole de soin.

Gestion des soins : Il dispense les premiers soins en cas de blessures légères (bobos, égratignures) et applique les protocoles d'urgence en cas de situation plus grave (blessure importante, malaise). Il fait tenir un registre de soin à l'ensemble de l'équipe où sont indiqués tous les soins prodigués aux adolescents.

Stockage : Il s'assure que les médicaments se trouvent dans une armoire (pharmacie) fermée sauf lorsque la nature du traitement impose que le traitement soit en permanence à la disposition de l'adolescent.

Collaboration : Il est en lien avec les parents, parfois le médecin et l'ensemble de l'équipe d'animation.

Confidentialité : Il assure la confidentialité des dossiers sanitaires envers toutes les personnes extérieures à la structure.

Prévenir les risques sanitaires

Hygiène et sécurité : L'assistant sanitaire veille à ce que les locaux et le matériel respectent les normes d'hygiène et de sécurité. Il sensibilise les enfants aux gestes d'hygiène de base (lavage des mains...).

Prévention des maladies : Il met en place des mesures pour limiter la propagation des maladies (grippe, gastro-entérite, varicelle,...).

Gestion des allergies et régimes spécifiques : Il s'assure que les adolescents souffrant d'allergies ou suivant un régime alimentaire particulier bénéficient d'un suivi adapté (repas, médicaments,...).

Gérer les situations d'urgence

Protocoles d'urgence : L'assistant sanitaire connaît et applique les protocoles d'urgence en cas d'accident ou de maladie grave. Il est en mesure de contacter les secours et d'accompagner l'adolescent jusqu'à leur arrivée. Il prévient dès que possible la direction.

Trousse de secours : Il vérifie régulièrement le contenu de la trousse de secours et s'assure qu'elle est complète et accessible en permanence. Il gère le stock et le renouvellement.

Communication avec les familles : En cas d'incident, il informe rapidement les familles et leur transmet les informations nécessaires (nature de l'incident, soins prodigués,...).

3. Les missions de la direction

La direction de l'ACM a pour mission d'assurer le bon fonctionnement de la structure, la sécurité des mineurs accueillis, ainsi que la cohérence du projet éducatif et pédagogique.

Assurer le pilotage et la gestion administrative

Organisation et planification : La direction gère les inscriptions et la facturation, les relations avec les familles et les partenaires, les plannings des animateurs, les commandes des repas et l'approvisionnement des collations,... Elle élabore le projet pédagogique en lien avec l'équipe d'animation, en cohérence avec le projet éducatif du territoire. Elle supervise la préparation des plannings d'activités, anime les réunions d'équipe. Elle veille au respect des normes réglementaires (SDJES, protection des mineurs,...) et déclare l'accueil.

Gestion des ressources : Elle participe au recrutement, forme et encadre l'équipe d'animation. Elle gère le budget alloué et les moyens matériels (commandes de fournitures, répartition des espaces,...).

Garantir la sécurité et le bien-être des enfants

Sécurité physique et affective : La direction applique et fait respecter le protocole de sécurité (procédures d'urgence, réglementation des sorties,...). Elle s'assure de l'adéquation des locaux et du matériel aux besoins des adolescents et est la référente en cas de conflit, accident ou situation de maltraitance (signalement aux autorités compétentes si nécessaire).

Accueil des familles : Elle informe les parents sur le fonctionnement de la structure (réunions, affichages, communications) et facilite l'intégration des enfants à besoins spécifiques (en lien avec les partenaires).

Animation et coordination pédagogique

Encadrement de l'équipe : La direction anime des réunions pédagogiques pour harmoniser les pratiques éducatives. Elle accompagne les animateurs dans la mise en œuvre des activités (conseils, évaluation).

Évaluation et amélioration continue : Elle met en place des outils de suivi (questionnaires, bilans,...) et propose des ajustements au projet pédagogique en fonction des observations.

Représentation et partenariats

Collaboration : La direction travaille en collaboration avec les institutions locales : écoles, mairie, associations,... pour enrichir les projets. Elle participe aux temps de formations, de réunions proposées par les partenaires (MACS, FRANCAS, JPA, SDJES,...)

Organisation et fonctionnement

1. Les temps de vie quotidienne

L'accueil

Le départ et l'arrivée des adolescents sont indiqués à heures fixes sur le programme d'animations.

Les horaires doivent être respectés. Tout retard engendre une pénalité financière.

Le temps libre

Le temps libre est un moment privilégié où l'adolescent peut choisir ce qu'il a envie de faire tout en appliquant les règles de vie (rangement, respect des espaces,...). Il peut également choisir de ne rien faire, sans pression ni jugement.

C'est un temps sécurisé par les animateurs qui proposent des espaces d'animation, sans imposer de participation. Ils interviennent en cas de conflit (médiation, rappel des règles,...).

Pour les animateurs, c'est un temps propice à l'observation, l'échange et la connaissance des adolescents.

Le déjeuner

Le repas sera pris entre 12h et 13h30.

Le temps méridien doit se dérouler dans le calme et rester un moment agréable et convivial pour tous.

Les animateurs mangent avec les adolescents, qui participent au débarrassage et au nettoyage de leur table.

Les jours de sorties, un pique-nique est fourni.

Le temps d'après-repas

Un temps calme est proposé après le repas, avant le début des activités de l'après-midi.

La collation

Une collation est proposée aux adolescents, entre 16h et 17h, également les jours où ils sont en sortie. Elle est préparée suivant les recommandations de la diététicienne du pôle culinaire par l'équipe d'animation, avec l'aide de volontaires.

Les tables sont débarrassées et nettoyées par les adolescents, avec l'aide des animateurs.

2. La santé, la prévention et la sécurité

La santé et l'infirmierie

L'équipe d'animation veille en permanence à l'hygiène et à la propreté des adolescentss accueillis.

Les adolescents doivent être vaccinés selon la législation en vigueur.

Tout problème de santé nécessitant une prise en charge spécifique (allergie, asthme, intolérance,...) devra être signalé à la direction par les parents ou le représentant légal et un projet d'accueil individualisé devra être mis en place.

En cas de traitement ponctuel, les médicaments seront remis à l'animateur référent chaque jour, dans leurs emballages d'origine avec la notice d'explication, l'ordonnance du médecin et le nom de l'adolescent sur la boîte. Aucun médicament de sera administré sans ordonnance. En aucun cas un adolescent ne doit avoir de médicament sur lui ou dans son sac.

Les règles de vie

Les règles de vies sont essentielles au bon fonctionnement de l'espace jeunes ; elles s'appliquent aux adolescents qui fréquentent l'accueil mais aussi aux animateurs qui sont en charge des adolescents. Tout le monde doit respecter les locaux, le personnel, le matériel, être poli... Afin de permettre un bon déroulement et de veiller à faire appliquer les règles de vie, un règlement intérieur est mis en place.

Seront constatés et sanctionnés : les agissements inappropriés, les comportements indisciplinés, les attitudes agressives, le manque de respect, les actes violents entraînant des dégâts matériels et / ou corporels.

Si le comportement d'un adolescent perturbe le fonctionnement de la vie collective, si l'adolescent se met en danger ou met en danger ses camarades, les parents seront avertis et une exclusion pourra être envisagée.

Les animations

Les animations proposées sont conçues pour répondre aux besoins et rythmes des enfants de 11 à 14 ans, en privilégiant une approche ludique, participative et adaptée.

1. Le programme d'animation

Le programme d'animation est construit par période et transmis aux familles. Des animations ponctuelles sont proposées à la journée ou à la demi-journée avec ou sans repas.

Plusieurs types d'activités y sont proposées avec des objectifs variés :

- Activités manuelles et créatives pour développer la créativité, la concentration et la motricité fine
- Jeux et défis pour favoriser la cohésion, la réflexion et le fair-play
- Activités physiques et sportives pour encourager le dépassement de soi et promouvoir la santé
- Ateliers numériques et scientifiques pour éveiller la curiosité et les compétences techniques
- Débats et projets citoyens pour développer l'esprit critique et l'engagement
- Sorties et évènements pour s'ouvrir sur le monde et créer des souvenirs
- Temps libres et détente pour respecter le besoin d'autonomie et la relaxation

Les animateurs suscitent l'intérêt des enfants à la découverte des activités mais respectent leurs envies s'ils choisissent de ne pas y participer.

Ne rien faire, c'est aussi apprendre à être soi-même, à gérer son ennui ou à laisser émerger des envies spontanées.

2. Les activités aquatiques

Pour participer à une sortie aquatique, les adolescents nageurs devront obligatoirement posséder une attestation d'aisance aquatique délivrée par un professionnel. Pour certaines activités, l'attestation est obligatoire comme par exemple pour le paddle, le canoë,... Il en est de même pour pouvoir s'inscrire à certains séjours.

3. Les séjours / mini camps

Des séjours accessoires de 1 à 4 nuitées sont organisés dont certains en partenariat avec la communauté de communes MACS et les centres de loisirs du territoire. Ce partenariat permet de faire partir en séjour un groupe d'adolescents avec un seul animateur en déclarant les animateurs des autres structures.

Evaluation du projet

1. Les objectifs de l'évaluation

L'évaluation du projet pédagogique de l'Espace Jeunes (EJ) est un processus continu visant à mesurer l'adéquation entre les objectifs fixés, les actions mises en œuvre et les besoins des adolescents. Elle permet d'ajuster les pratiques éducatives, d'améliorer la qualité de l'accueil et de garantir la cohérence avec les valeurs du projet.

2. Les méthodes d'évaluation

Pour assurer une évaluation rigoureuse et participative, plusieurs dispositifs sont mis en place :

- Bilans d'activités avec des réunions d'équipe pour analyser :
 - o La pertinence des activités proposées (adhésion des jeunes, diversité, adaptation aux tranches d'âge)
 - o Les conditions logistiques (locaux, matériel, partenariats)
 - o Les dynamiques de groupe (cohésion, gestion des conflits)
- Retours des adolescents via des questionnaires et/ou temps d'échange collectif pour recueillir leurs avis sur :
 - o Les activités préférées / à améliorer
 - o Leur sentiment de liberté, d'écoute et d'implication dans les projets
- Retours des familles et des partenaires :
 - o Enquêtes de satisfaction envoyées aux parents (clarté des informations, sécurité, impact sur leur adolescent)
 - o Entretiens avec les partenaires (médiathèque, associations,...) pour évaluer la qualité des collaborations
- Indicateurs quantitatifs :
 - o Taux de fréquentation et assiduité
 - o Nombre d'activités réalisées (dont celles initiées par les jeunes)

3. Les critères d'évaluation

L'évaluation s'appuie sur les trois axes principaux du projet pédagogique :

1. Épanouissement et développement des adolescents :
 - Les activités stimulent-elles leur créativité et leur autonomie ?

- Les jeunes ont-ils eu l'occasion de s'impliquer dans l'organisation (choix des sorties, ateliers) ?
 - Y a-t-il une progression dans leur capacité à gérer des projets collectifs ?
2. Cohésion sociale et ancrage territorial :
- Les partenariats locaux ont-ils enrichi l'offre d'activités ?
 - Les échanges entre jeunes de différentes communes sont-ils favorisés ?
 - Les actions éco-citoyennes (tri, sensibilisation) ont-elles eu un impact ?
3. Sécurité et bien-être :
- Les règles de vie sont-elles respectées et adaptées ?
 - Les locaux et le matériel sont-ils suffisants et sécurisés ?
 - La gestion des temps libres et des repas est-elle satisfaisante ?